

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

Séance publique du 28 janvier 2020 à 18h00

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

La convocation de tous les membres en exercice du conseil communautaire a été faite le **22 janvier 2020**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

N° DCC 2020-021

Transition énergétique et
mobilité

Plan climat air énergie
territorial (PCAET)

Approbation du nouveau
PCAET 2020-2026 suite
à mise en conformité
réglementaire.

Etaient présents :

Christine Aranéo, Marcel Augier, René-André Barret, Dominique Belot (*Suppléante de Christian Laurent*), Marie-France Beroud, Isabelle Berthelot, Dominique Billard, Jean-Yves Boire, Romain Bost, Raymonde Brette, Catherine Brun, Dominique Bruyère, Marie-France Catheland, François Chaize, Jean-Luc Chervin, Pierre Coissard, Sandrine Colombat, Aimé Combaret, Jean-Jacques Couturier, Jean-Louis Desbenoit, Pierre Devedeux, Marie-Thérèse Diat, David Dozance, Georges Dru, Brigitte Dumoulin, Brigitte Durantet, Marie-Pierre Fayolle (*Suppléante de Bernard Thivend*), Bernard Gabert, Michel Gay, Patricia Goutorbe (*Suppléante de Yves Rimoux*), Monique Guillermin, Philippe Jailler, Jean-Jacques Ladet, Jean-Louis Lagarde, Fabien Lambert, Andrée Larmignat, Sébastien Lassaigne, Christelle Lattat, Maryvonne Loughraïeb, Gilbert Magnaud, Jacqueline Marquis-Delorme, Farid Medjani, Eric Michaud, Roland Mignard, Denise Millon (*Suppléante de Christian Dupuis*), Véronique Mouiller, Danielle Navarro, Yves Nicolin, Paul Paput, Gilles Passot, Daniel Perez, Philippe Perron, Jade Petit, Anne Pilato, Didier Prunet, Jean-Luc Reynaud, Clotilde Robin, Martine Roffat, Alain Rossetti, Sophie Rotkopf, Bernard Sainrat, Martine Schmück, Jean Smith, Jacques Thirouin, Simone Trambouze, Gilbert Varrenne, Norbert Vialle, Pascale Vialle Dutel.

Nombre de conseillers	
En exercice	83
Présents	68
Pouvoirs	9
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire le	03 FEV. 2020
Reçu en Préfecture le	03 FEV. 2020
Publié au RAA le	03 FEV. 2020

Etaient absents :

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Jean-Jacques Banchet			Dominique Billard
Alain Bardet	X		
Jean-Paul Berger	X		
Aurélie Bonnefond			François Chaize
Guy Constant	X		
Catherine Dufossé			Romain Bost
Daniel Dumas			Clotilde Robin
Christian Dupuis		Denise Millon	
Daniel Fréchet	X		
Robert Godot	X		
Christian Laurent		Dominique Belot	
Lucien Murzi			Roland Mignard
Nabih Nejjar			Eric Michaud
Estelle Perrier	X		
Stéphane Raphaël			Yves Nicolin
Marie-Hélène Riamon			Paul Paput
Yves Rimoux		Patricia Goutorbe	
Anne-Charlotte Thinard			Simone Trambouze
Bernard Thivend		Marie-Pierre Fayolle	

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :
Bernard Gabert.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence optionnelle « en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » ;

Vu la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui confirme par son article 188, l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) de plus de 20 000 habitants, d'adopter un « PCAET » ;

Vu le décret n°016-849 du 28 juin 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 portant modification du contenu et des modalités d'élaboration du PCAET ;

Vu la délibération du 25 février 2016 d'approbation du PCAET d'ambition TEPOS de Roannais Agglomération pour la période 2016 – 2021 ;

Vu la délibération du 27 février 2018 d'engagement de Roannais Agglomération dans la mise en conformité avec les textes réglementaires de son Plan Climat Air Energie Territorial d'ambition TEPOS approuvé le 25 février 2016 pour la période 2016 - 2021 ;

Considérant que le PCAET ne pourra être validé par les services de l'Etat qu'après sa mise en conformité, que ce programme s'inscrit réglementairement sur 6 ans après ladite validation, la période couverte par le PCAET, initialement 2016 - 2021, doit être modifiée. Il est donc proposé que le PCAET de Roannais Agglomération couvre la période 2020-2026 ;

Considérant que la mise en conformité du PCAET a demandé en complément du diagnostic réalisé en 2015, la réalisation d'une Evaluation Environnementale Stratégique (dite EES), la révision des thématiques « Qualité de l'air » et « Vulnérabilité au changement climatique » ainsi que l'intégration des thématiques « Séquestration carbone » et « Analyse réseaux » ;

Considérant que l'objectif théorique de TEPOS est d'atteindre l'équilibre énergétique entre consommation et production en énergies renouvelables d'ici 2050 ;

Considérant qu'un premier travail d'approfondissement des enjeux locaux en matière de transition énergétique a montré la prépondérance des postes résidentiels et transports dans les consommations énergétiques du territoire et que par ailleurs, le taux de couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables locales n'est que de 12 % en 2016 ;

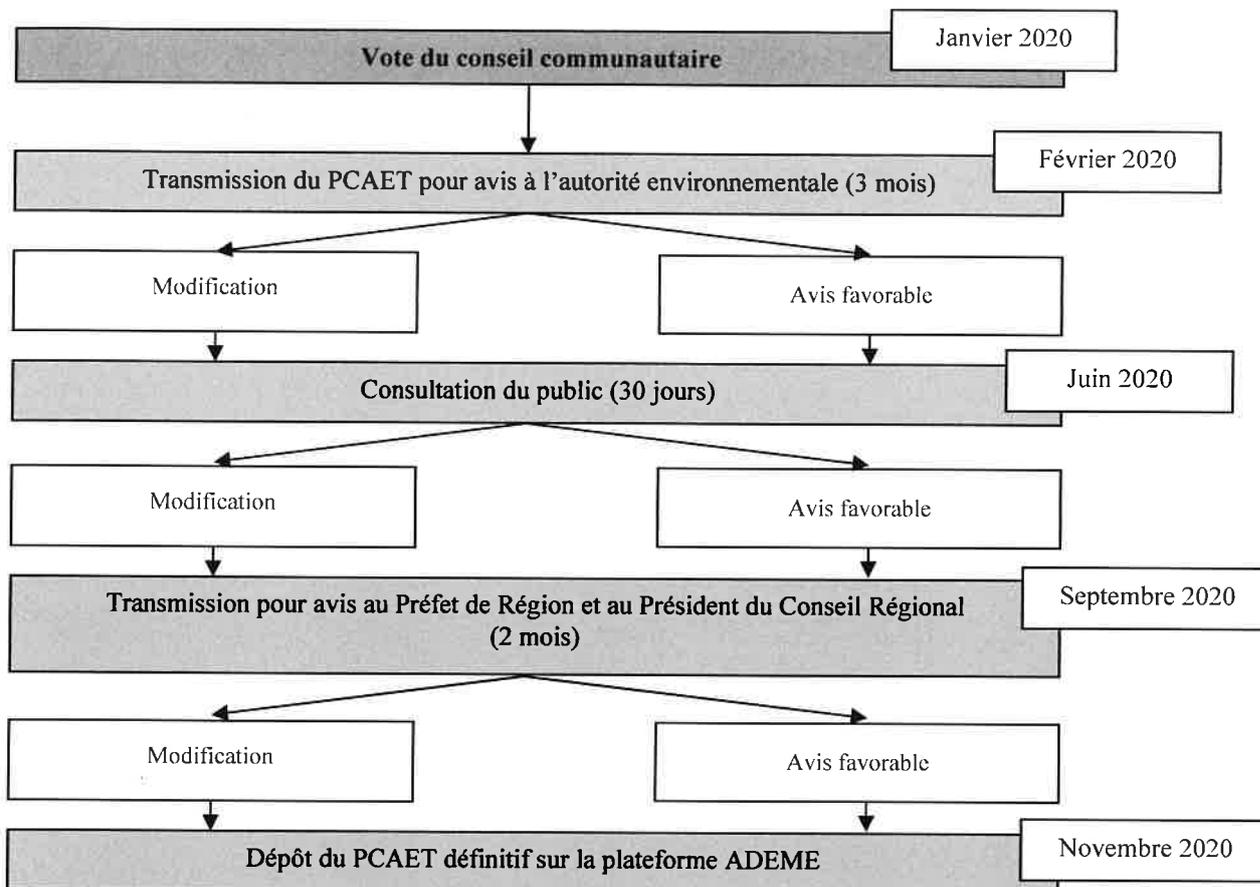
Considérant que suite à ce constat, la communauté d'agglomération a réalisé des scénarios énergétiques prospectifs pour son territoire. Au regard de ces scénarios, Roannais Agglomération se fixe un objectif plus réaliste de 50% de taux de couverture de la consommation énergétique du territoire par de la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Les projets en cours éoliens, centrale photovoltaïque au sol, méthaniseur territorial, ainsi que la promotion des installations photovoltaïques individuelles participent à moyenne échéance de manière notable vers l'utilisation des énergies renouvelables ;

Considérants les objectifs déclinés ci-dessous (similaire à la délibération d'approbation du PCAET de 2016) :

- Une couverture de la consommation énergétique du territoire par 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, et 25 % à l'horizon 2030 ;
- Une consommation d'énergie annuelle inférieure à 1600 GWh/an à l'horizon 2050 ;
- Une production d'énergie annuelle d'au moins 600 GWh/an à l'horizon 2050 ;
- Une réduction de 50% des émissions de GES à l'horizon 2050.

Considérant qu'en concertation avec les acteurs locaux, Roannais Agglomération se fixe également un programme de 28 actions sur les enjeux suivants : rénovation et construction à faible impact pour le patrimoine des collectivités, éco-responsabilité de l'agglomération, aménagement et urbanisme durable, rénovation du parc privé et public du logement, nouvelle mobilité, transition énergétique dans les entreprises et l'agriculture, développement des énergies renouvelables ;

Considérant le planning de dépôt réglementaire du PCAET ci-dessous (qui pourra varier de 2 à 3 mois selon les éventuelles demandes de modifications) :



Il est proposé au conseil communautaire un PCAET sur la période 2020-2026. Ce PCAET décliné en 3 documents (diagnostic du territoire, évaluation environnementale stratégique, stratégie et plan d'actions) reprend les objectifs fixés en 2016 ainsi que le programme d'actions initial mis à jour.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 ;
- approuve son Evaluation Environnementale Stratégique (EES) ;
- approuve les objectifs suivants :
 - o Une couverture de la consommation énergétique du territoire par 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, et 25 % à l'horizon 2030 ;
 - o Une consommation d'énergie annuelle inférieure à 1600 GWh/an à l'horizon 2050 ;
 - o Une production d'énergie annuelle d'au moins 600 GWh/an à l'horizon 2050 ;
 - o Une réduction de 50% des émissions de GES à l'horizon 2050.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à valider les versions intermédiaires modifiées à la marge à la suite des observations éventuelles de l'Autorité Environnementale et/ou du Public ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires afférant à ce projet.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
ROANNE, le 30 janvier 2020

Pour le Président et par délégation,
Clotilde ROBIN
Vice-Présidente